



World Food Programme  
Programme Alimentaire Mondial  
Programa Mundial de Alimentos  
برنامج الأغذية العالمي

**Conseil d'administration**  
Première session ordinaire  
Rome, 27 février–2 mars 2023

---

Distribution: Générale

Point 5 de l'ordre du jour

Date: 26 janvier 2023

WFP/EB.1/2023/5-D/2/Add.1

Original: anglais

Rapports d'évaluation

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

---

## **Réponse de la direction aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique provisoire pour la République centrafricaine (2018–2022)**

### **Contexte**

1. Le présent document contient la réponse de la direction du PAM aux recommandations issues du rapport succinct de l'évaluation du plan stratégique de pays provisoire (PSPP) établi pour la République centrafricaine pour la période 2018-2022.
2. L'objectif de l'évaluation était d'apprécier le positionnement stratégique que le PAM a adopté, sa contribution à la réalisation des effets directs, l'efficacité de sa mise en œuvre et les facteurs qui expliquent les résultats obtenus.
3. L'évaluation a été réalisée entre avril 2021 et mars 2022, selon une approche consultative axée sur l'utilisation. Elle a répondu à un double objectif, à savoir rendre compte de l'action menée et favoriser l'apprentissage, de manière à éclairer l'élaboration du prochain plan stratégique de pays (PSP) pour la République centrafricaine.
4. Cinq recommandations stratégiques se rapportant à des questions essentielles pour le prochain PSP ont été formulées à l'issue de l'évaluation.
5. Il est indiqué dans la présente réponse si le PAM accepte, accepte partiellement, ou n'accepte pas chacune des recommandations principales et subsidiaires. Y sont précisés également les mesures prévues (ou déjà prises), les entités responsables et le délai de mise en œuvre des recommandations.

---

### **Coordonnateurs responsables:**

M. P. Schaller  
Directeur de pays  
courriel: [peter.schaller@wfp.org](mailto:peter.schaller@wfp.org)

M. C. Nikoi  
Directeur régional  
Afrique de l'Ouest  
courriel: [chris.nikoi@wfp.org](mailto:chris.nikoi@wfp.org)

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Échéance: Février 2023</b>  <b>Recommandation 1: Réduire le nombre – mais non la portée – des activités prévues dans le futur plan stratégique de pays et plaider davantage en faveur d'un cadre stratégique plus souple, qui permette de procéder à des adaptations en fonction du contexte et de suivre des approches axées sur la transition.</b></p>	Bureau de pays (bureau régional, Siège, donateurs)	La recommandation est acceptée.		Bureau de pays (bureau régional et Siège)	Octobre 2022 (achevé)
<p><b>1.1 Envisager de donner un caractère transversal à certaines activités relevant d'au moins deux effets directs stratégiques et domaines d'action</b>, tout en évitant une catégorisation trop stricte et en définissant un cadre propice au transfert des financements entre activités dans le contexte de la crise prolongée actuelle.</p>		La recommandation est acceptée.	<p>1.1 Les activités relatives à la nutrition et à l'alimentation scolaire sont désormais transversales.</p> <p>La nutrition figure dans les effets directs stratégiques 1, 2 et 3 et l'alimentation scolaire dans les effets directs stratégiques 2 et 3, ce qui permet une certaine souplesse dans l'affectation des fonds et l'intégration des activités.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>1.2 Réduire le nombre d'activités afin de permettre une utilisation plus souple des fonds:</b> il pourrait s'agir par exemple de généraliser le renforcement des capacités aux niveaux national et local; de conserver deux activités d'appui aux services communs – les services logistiques et le Service aérien d'aide humanitaire des Nations Unies; d'associer l'alimentation scolaire d'urgence aux distributions générales, et l'alimentation scolaire utilisant la production locale aux activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs; et de réduire le nombre d'activités liées à la nutrition.</p>		La recommandation est acceptée.	1.2 Le nombre d'activités a été réduit de 15 à 10, mais leur portée n'a pas été modifiée.		
<p><b>1.3 Promouvoir des approches intersectorielles intégrées</b> pour l'alimentation scolaire utilisant la production locale, l'initiative Achats au service du progrès, la création d'actifs et les achats locaux, en associant plusieurs activités en vue d'obtenir un résultat commun.</p>		La recommandation est acceptée.	<p>1.3 Les activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale, d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants/ Achats au service du progrès et de création d'actifs ont été prises en compte dans le cadre de l'effet direct 3.</p> <p>Ces activités ont été conçues pour renforcer les filières à dimension nutritionnelle, en mettant l'accent sur l'amélioration des capacités permettant de maintenir un état nutritionnel approprié et une alimentation saine. En outre, les petits producteurs seront mis en relation avec les détaillants locaux et le programme d'alimentation scolaire utilisant la production locale.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Échéance: Octobre 2022</b>  <b>Recommandation 2: Repositionner en amont les interventions face aux crises pour les axer sur la prévention et le développement de mécanismes de résilience en privilégiant un ciblage plus précis qui améliore l'impact et la durabilité.</b></p>	Bureau de pays (partenaires coopérants, donateurs)	La recommandation est acceptée.		Bureau de pays (bureau régional)	Février 2023
<p><b>2.1 Accroître les investissements consacrés à l'assistance assortie de conditions,</b> notamment en étendant les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs afin de cibler de nouvelles zones géographiques (dont les zones rurales et périurbaines stabilisées), les personnes déplacées de longue date (en vue de faciliter leur transition vers un retour et le renforcement de leur résilience) ainsi que les rapatriés.</p>		La recommandation est acceptée.	2.1 Une stratégie opérationnelle sera élaborée en amont pour la mise en œuvre des activités du PSP. Dans cette stratégie, il sera envisagé d'"accroître les investissements consacrés à l'assistance assortie de conditions".		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>2.2 Renforcer les achats locaux (dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès) et l'accès des producteurs aux marchés</b> afin de stimuler la capacité de production (en privilégiant les effets sur les bénéficiaires plutôt que l'efficacité) et de renforcer le lien entre l'alimentation scolaire utilisant la production locale et les activités axées sur la résilience.</p>		La recommandation est acceptée.	<p>2.2 Une stratégie d'achats locaux a été élaborée en septembre 2022. Elle renforcera l'accès des petits exploitants aux marchés, accroîtra les ventes groupées et favorisera le développement des compétences en matière de négociation des prix.</p> <p>Les capacités des organisations d'agriculteurs seront évaluées en février 2023 afin de déterminer les besoins de ces organisations.</p> <p>Une stratégie visant à relier les activités d'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants aux activités d'alimentation scolaire utilisant la production locale a été élaborée afin de renforcer la capacité des communautés à participer activement aux actions menées.</p>		
<p><b>2.3 Recourir davantage aux transferts de type monétaire dans le cadre des activités axées sur la résilience</b>, le cas échéant.</p>		La recommandation est acceptée.	<p>2.3 Les transferts de type monétaire sont actuellement utilisés dans le cadre des activités axées sur la résilience, et leur utilisation sera renforcée dans les zones où ils peuvent être mis en œuvre.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>2.4 Investir dans des approches visant à prévenir la malnutrition chronique</b> et contribuer à <b>l'examen ainsi qu'à l'approbation d'un protocole simplifié de prise en charge de la malnutrition aiguë</b>, tout en limitant les activités liées à la nutrition à des zones géographiques plus restreintes et en élargissant la portée des activités dans ces zones.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>2.4 Des travaux de recherche opérationnelle sur un protocole simplifié (utilisation d'un seul produit nutritionnel, à savoir les aliments thérapeutiques prêts à consommer, pour traiter aussi bien la malnutrition aiguë sévère que la malnutrition aiguë modérée) sont en cours dans deux préfectures (Kémo et Ouaka), et les résultats sont attendus en décembre 2023.</p> <p>Le traitement nutritionnel s'est concentré uniquement sur les préfectures où les taux de malnutrition aiguë globale se situent entre 5 et 10 pour cent).</p> <p>Des activités de prévention seront associées aux activités de distributions générales de vivres dans les zones en phase 4 du Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC).</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>2.5 Promouvoir la prise en compte de facteurs propres au contexte dans le cadre de la crise prolongée</b>, notamment l'intégration des produits forestiers dans l'analyse des crises alimentaires et, si possible, dans les réponses qui y sont apportées, et la prise en compte des problèmes touchant la sécurité alimentaire et la protection qui sont liés aux ressources naturelles et associés aux mouvements de population ainsi qu'à la baisse de la production agricole, tels que ceux découlant de l'exploitation minière.</p>		La recommandation est acceptée.	2.5 Des discussions ont été entamées avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) pour étudier la part des produits forestiers dans l'analyse de la sécurité alimentaire. Dans le cadre de la stratégie de relèvement rapide, le fait que les travailleurs agricoles se tournent de plus en plus vers les activités minières et les conséquences que cette évolution a sur la production agricole et la sécurité alimentaire feront également l'objet d'une étude approfondie afin d'affiner l'action menée par le PAM et ses partenaires au titre du PSP.		
<p><b>2.6 Ajuster le ciblage géographique des interventions potentiellement efficaces</b>, en tenant dûment compte de la difficulté qu'il y a à garantir un accès fréquent et régulier à certains sites. Renforcer le suivi des approches de ciblage au niveau des personnes comme des ménages, ainsi que la cohérence et la coordination des listes de bénéficiaires, et actualiser ces listes plus souvent.</p>		La recommandation est acceptée.	2.6 À partir de 2023, des partenaires coopérants seront recrutés pour s'occuper uniquement du ciblage. Sur la base des procédures opérationnelles normalisées en place, le ciblage géographique ne s'arrêtera pas à l'échelon de la sous-préfecture dans les sous-préfectures qui se trouvent en phase 4 de l'IPC ou dans celles où le niveau d'insécurité alimentaire est limite; la hiérarchisation des priorités sera étendue jusqu'à l'échelon de la communauté et du village. Les sous-préfectures où le niveau d'insécurité alimentaire est limite sont celles qui se trouvent en phase 3 de l'IPC et dont moins		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
			<p>de 20 pour cent de la population se trouvent en phase 4 de l'IPC.</p> <p>Une tierce partie sera recrutée pour évaluer l'activité de ciblage avant le début des distributions de façon à réduire les erreurs d'exclusion et d'inclusion.</p> <p>La liste des bénéficiaires sera régulièrement mise à jour.</p>		
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Échéance: Octobre 2022</b>  <b>Recommandation 3: Promouvoir une révision des procédures internes en vue de s'attaquer aux problèmes rencontrés dans le cadre des plans stratégiques de pays en cours et à venir.</b></p>	<p>Bureau de pays (bureau régional, Siège, donateurs, autres entités des Nations Unies)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>		<p>Bureau de pays (bureau régional)</p>	<p>Janvier 2023</p>
<p><b>A. Renforcer le suivi et l'évaluation des interventions afin d'améliorer leur qualité et, à long terme, de faciliter l'action de sensibilisation auprès des donateurs en présentant des données factuelles sur les effets de ces interventions et en étoffant la partie descriptive du plan stratégique de pays provisoire.</b></p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>3.A.1 L'unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi élaborera et mettra en œuvre la stratégie de suivi et d'évaluation du nouveau PSP en collaboration avec le bureau régional, en se concentrant sur:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– la production de données factuelles fondées sur des indicateurs clés, y compris des indicateurs spécifiques au pays; et</li> <li>– l'intégration d'indicateurs spécifiques axés sur la résilience.</li> </ul>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<p><b>3.A.1 Renforcer le suivi et l'évaluation des activités afin de mesurer leur capacité à générer des transformations</b>, en recourant à des approches multisectorielles intégrées, en se concentrant, le cas échéant, sur des indicateurs clés et en incluant des indicateurs propres au pays, l'objectif étant de mettre en évidence les effets obtenus et de fournir des analyses qualitatives. Renforcer le suivi et l'évaluation des activités axées sur la résilience dont le financement est insuffisant afin de démontrer leur efficacité et d'apporter des éléments permettant de mener une action de sensibilisation fondée sur les résultats. Favoriser les synergies avec les systèmes de suivi et d'évaluation des partenaires et la collecte conjointe de données dans les zones reculées grâce à une participation accrue au groupe de suivi et d'évaluation du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.</p>			<p>Le bureau de pays est un membre actif du groupe de travail des Nations Unies sur le suivi et l'évaluation. Cette plateforme permet aux entités des Nations Unies de partager des informations et des données.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>3.A.2 Renforcer les mécanismes visant à garantir la fiabilité des données essentielles et des indicateurs propres au contexte</b>, notamment en améliorant les méthodes de recoupement et les autres mécanismes de vérification, y compris grâce au renforcement des capacités, si nécessaire.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>3.A.2 Les capacités dont disposent les partenaires et le personnel en matière de suivi et d'évaluation sont renforcées actuellement pour garantir la fiabilité des données et des indicateurs clés.</p> <p>Tous les outils de collecte de données sont dématérialisés et mis en ligne sur la plateforme d'acquisition de données opérationnelles par voie mobile du PAM afin de garantir la mise à jour des tableaux de bord en temps voulu. De nouveaux outils tels que School Connect, un outil destiné à améliorer la qualité du suivi du programme de repas scolaires, seront mis en service. Un outil de conception des enquêtes sera également bientôt mis en service pour améliorer la qualité des données de suivi.</p> <p>Des services de suivi fournis par des tiers seront utilisés pour assurer le suivi et l'évaluation dans les zones à accès limité.</p> <p>Le suivi post-distribution doit être effectué régulièrement.</p>		

<b>RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)</b>					
<b>Recommandations principales et subsidiaires</b>	<b>Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Réponse de la direction</b>	<b>Mesures à prendre</b>	<b>Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)</b>	<b>Délai de mise en œuvre</b>
<b>3.A.3 Utiliser les données issues du suivi et de l'évaluation pour guider la stratégie et l'élaboration des programmes, y compris l'ajustement des interventions au moyen d'examen à intervalles réguliers.</b>		La recommandation est acceptée.	3.A.3 Des examens périodiques sont effectués et les résultats du suivi et de l'évaluation sont utilisés pour guider l'examen de la stratégie et la prise de décisions.		
<b>B. Ressources humaines</b> <b>3.B.1. Fidéliser davantage le personnel international,</b> notamment en réévaluant le recours aux consultants (procédures, avantages spécifiques allant croissant avec l'expérience acquise dans le pays), et renforcer les moyens de tirer profit de l'expérience, y compris avec l'appui du bureau régional.		La recommandation est acceptée.	3.B.1 Le bureau de pays fera en sorte d'adapter sa structure aux exigences du nouveau PSP.  Le poste de chef de l'unité du bureau de pays chargée de la recherche, de l'analyse et du suivi a été attribué à un membre du personnel engagé pour une durée déterminée (octobre 2022).		
<b>Degré de priorité: Moyen</b> <b>Échéance: Décembre 2022</b> <b>Recommandation 4: Maintenir l'effet d'entraînement en matière de couverture géographique et de couverture des programmes en renforçant les actions conjointes et les partenariats dans les différents secteurs d'intervention.</b>	Bureau de pays (autres entités des Nations Unies, services publics, partenaires coopérants)	La recommandation est partiellement acceptée.		Bureau de pays (bureau régional)	Octobre 2022 (achevé)

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>4.1 Continuer à appuyer la conception de cadres stratégiques nationaux</b> axés sur le renforcement de la protection sociale, de la sécurité alimentaire et de l'alimentation scolaire.</p>		La recommandation est acceptée.	<p>4.1 Dans le cadre du nouveau PSP, le PAM continuera à appuyer la conception de systèmes et de programmes nationaux de protection sociale, en se concentrant sur la sécurité alimentaire, l'alimentation scolaire et d'autres activités axées sur les filets de sécurité.</p> <p>La stratégie d'alimentation scolaire est déjà au stade de la validation.</p>		
<p><b>4.2 Soutenir le renforcement des capacités dans une optique opérationnelle</b>, compte tenu des priorités sectorielles des services publics et du processus de décentralisation, en assurant la participation des communautés et en intégrant les interventions dans les structures locales (services publics décentralisés et organisations communautaires), en consolidant les structures communautaires liées aux différents secteurs et en définissant mieux les accords de partenariat sur le terrain.</p>		La recommandation est acceptée.	<p>4.2 Le renforcement des capacités sectorielles a été prévu au titre de chaque effet direct du nouveau PSP. Le bureau de pays a réalisé une évaluation des lacunes et des besoins en matière de capacités pour les principaux partenaires, y compris les ministères compétents. Les constatations issues de l'évaluation ont éclairé la stratégie de renforcement des capacités du pays et la feuille de route.</p> <p>Une planification communautaire participative sera entreprise afin de garantir que les communautés prennent part à la conception des plans et programmes de sécurité alimentaire et de nutrition.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>4.3 Promouvoir les synergies avec les interventions complémentaires menées par d'autres organisations,</b> telles que les activités liées à la résilience (en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme des Nations Unies pour le développement), l'appui complémentaire et les interventions axées sur la protection pendant les distributions (conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et les organisations non gouvernementales spécialisées), l'appui logistique dans le cadre d'actions interdépendantes (en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour l'enfance en ce qui concerne l'alimentation scolaire et la prévention et le traitement de la malnutrition aiguë modérée, et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture pour les activités d'assistance alimentaire pour la création d'actifs et le suivi des distributions de semences dans le cadre de l'initiative Achats au service du progrès), ainsi qu'une plus grande participation aux modules d'action groupée chargés des solutions durables et de la protection.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>4.3 Le PAM continuera de collaborer avec d'autres entités des Nations Unies dans les domaines de la résilience (FAO, Programme des Nations Unies pour le développement), de la protection (Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Fonds des Nations Unies pour la population) et de l'appui logistique (toutes les entités) et participera davantage aux modules d'action groupée chargés des solutions durables et de la protection.</p> <p>Des plans de travail conjoints concernant les activités axées sur la résilience, la protection en général et la protection sociale seront élaborés avec ces entités.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>4.4 Mettre à profit et renforcer la capacité des acteurs du secteur privé dans le cadre des partenariats</b>, notamment les producteurs associés à l'initiative Achats au service du progrès et les prestataires de services financiers à Bangui et en dehors de la capitale, tout en les aidant à établir des liens avec les commerçants locaux, en particulier ceux participant au programme de bons.</p>		La recommandation est partiellement acceptée.	4.4 Le bureau de pays travaille déjà avec des acteurs du secteur privé dans le cadre des activités en lien avec l'appui aux marchés agricoles au profit des petits exploitants, les achats locaux, les transferts de type monétaire, les prestataires de services financiers et les commerçants. En ce qui concerne la République centrafricaine, cependant, certains aspects de cette recommandation ne sont pas réalisables dans un avenir proche. Par exemple, les services bancaires numériques, y compris les services bancaires mobiles, sont peu développés, voire inexistant, en dehors de Bangui. Cette situation restreint l'utilisation des services financiers par la population, notamment dans les zones rurales.		
<p><b>4.5 Contribuer à l'efficacité des interventions en intensifiant les négociations avec les détaillants</b> en vue d'aligner la valeur des bons sur les prix du marché, et en <b>améliorant la gestion des contrats avec les partenaires coopérants</b> de manière à réduire les délais et à respecter les termes des accords de partenariat sur le terrain.</p>		La recommandation est acceptée.	4.5 Le bureau de pays poursuivra les négociations avec les détaillants, car il s'agit d'un processus continu. Le bureau de pays prévoit d'élaborer une procédure opératoire normalisée pour la fixation des prix du marché et d'améliorer le suivi des distributions. En outre, il recrute actuellement sur le plan international une personne qui sera chargée de gérer les opérations relatives aux accords de partenariat sur le terrain.		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Échéance: Juillet 2022</b>  <b>Recommandation 5: Mieux prendre en compte dans les programmes les considérations liées à la problématique femmes-hommes et à la protection.</b></p>	<p>Bureau de pays (partenaires coopérants, partenaires gouvernementaux)</p>	<p>La recommandation est acceptée.</p>		<p>Bureau de pays (bureau régional)</p>	<p>Mars 2023</p>
<p><b>5.1 Renforcer les effectifs chargés de la problématique femmes-hommes et des questions liées à la protection</b> en nommant un responsable de la problématique femmes-hommes, de la protection et de l'obligation de rendre compte qui gèrera le mécanisme de réclamation et de remontée de l'information et travaillera en toute autonomie.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>5.1 Ce poste a été pris en compte dans le nouvel organigramme, et le recrutement est en cours.</p>		
<p><b>5.2 Mieux prendre en compte dans les programmes les considérations relatives à la protection</b>, en tenant compte de la problématique femmes-hommes et des risques de violence domestique, et en menant des actions de sensibilisation à l'intention des hommes ainsi que des actions de sensibilisation au vol et au pillage.</p>		<p>La recommandation est acceptée.</p>	<p>5.2 Le bureau de pays réalisera une évaluation décentralisée portant sur la problématique femmes-hommes, la protection, le handicap, l'inclusion et la prise en compte des risques de conflit. La formation et la sensibilisation des partenaires coopérants, du personnel du PAM et des communautés sont également au programme pour 2023.</p>		

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>5.3 S'acquitter des obligations en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées</b>, notamment en veillant à la mise en place de comités représentatifs chargés d'examiner les réclamations et en organisant des échanges réguliers avec les communautés à la faveur de groupes de discussion chargés d'assurer un suivi.</p>		La recommandation est acceptée.	5.3 Le bureau de pays commence à mettre en œuvre une nouvelle stratégie en matière de responsabilité à l'égard des populations touchées, qui est fondée sur la dématérialisation du mécanisme communautaire de remontée de l'information sur le terrain au moyen de la plateforme SugarCRM et en collaboration avec le groupe de travail sur la responsabilité à l'égard des populations touchées. Cette nouvelle stratégie couvrira toutes les zones opérationnelles du PAM (Bangassou, Bambari, Alindao, Bria, Kaga Bnadoro, Ndélé, Berbérati et Bouar). Deux partenaires coopérants seront chargés des activités relatives au mécanisme communautaire de remontée de l'information et mèneront également des activités de sensibilisation et de dialogue communautaire avant et après les activités d'assistance.		
<p><b>Degré de priorité: Élevé</b>  <b>Échéance: Juillet 2022</b>  <b>Recommandation 6: Dans le cadre de l'approche axée sur l'articulation entre l'action humanitaire, le développement et la paix, veiller à ce que soient prises en considération les dynamiques de conflit et de stabilisation.</b></p>	Bureau de pays (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, partenaires coopérants, bureau régional, Siège, donateurs)	La recommandation est partiellement acceptée.		Bureau de pays (bureau régional)	Juillet 2022 (achevé)

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISOIRE POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>6.1 Garantir la prise en compte des analyses des conflits lors de la formulation de la stratégie du plan stratégique de pays,</b> compte tenu des discussions entre les différents acteurs et organismes nationaux au niveau des programmes ainsi que des approches favorisant des solutions durables.</p>		La recommandation est acceptée.	6.1 Des consultations avec divers acteurs et organismes nationaux ont eu lieu en juillet 2022 dans la perspective de l'élaboration du nouveau PSP. L'analyse des conflits a été intégrée dans le PSP et a éclairé les approches stratégiques et programmatiques du PAM.		
<p><b>6.2 Recenser les synergies potentielles lors de la hiérarchisation des priorités et de la conception des approches,</b> en se fondant sur l'analyse des besoins et des priorités, y compris les synergies avec les programmes de réduction de la violence communautaire, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et en tenant compte des zones géographiques et des groupes de bénéficiaires clés, <b>et lors de la mise en œuvre,</b> en s'adaptant au contexte local et en envisageant des activités complémentaires spécifiques en cas de conflit intercommunautaire et de présence de combattants démobilisés ou de groupes armés fortement liés à la communauté.</p>		La recommandation est acceptée.	6.2 Le PSP est conçu pour garder une certaine souplesse au niveau des programmes et permettre la complémentarité avec d'autres acteurs de façon à instaurer un changement durable grâce à des activités axées sur le relèvement rapide et la résilience visant à aider les personnes déplacées à l'intérieur du pays, les personnes touchées par des conflits intercommunautaires, les combattants démobilisés et les rapatriés, en particulier dans les zones rurales stabilisées.		Juillet 2022 (achevé)

**RÉPONSE DE LA DIRECTION AUX RECOMMANDATIONS ISSUES DU RAPPORT SUCCINCT DE L'ÉVALUATION DU PLAN STRATÉGIQUE PROVISoire POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (2018–2022)**

Recommandations principales et subsidiaires	Entité responsable de l'application des recommandations principales et subsidiaires (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Réponse de la direction	Mesures à prendre	Entité responsable de la mise en œuvre des mesures (bureaux et unités d'appui entre parenthèses)	Délai de mise en œuvre
<p><b>6.3 Mettre en place les moyens qui permettront de suivre les effets des interventions du PAM sur la dynamique des conflits</b>, grâce à un système de gestion des risques renforcé permettant de suivre les sources de financement des groupes armés découlant d'actions humanitaires et du transport de marchandises.</p>		<p>La recommandation n'est pas acceptée.</p> <p>Si le bureau de pays doit mettre en place un système de gestion des risques renforcé, celui-ci devra découler d'une initiative décidée au niveau central. Le bureau de pays n'a pas la capacité de mettre en place un système de ce type par lui-même. Les efforts qu'il déploie se concentrent sur le suivi des transferts du PAM pour s'assurer qu'ils vont bien aux bénéficiaires et que les partenaires coopérants, les détaillants et les fournisseurs ne font pas l'objet de sanctions internationales.</p>			

**Liste des sigles utilisés dans le présent document**

FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
IPC	Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire
PSP	plan stratégique de pays
PSPP	plan stratégique de pays provisoire